

**Compte-rendu de la réunion plénière du jeudi 13 juin 2019 du
Conseil de quartier Belleville – Saint-Maur**

École élémentaire 39 rue des Trois Bornes

Rappel ordre du jour :

1. Point trottinettes
 2. Les terrasses
 3. Paris en compagnie : le nouveau service gratuit des seniors
 4. Actualités des commissions
-

1. Point trottinettes :

Intervention de Clément BOUDIN, adjoint à la cheffe de la circonscription 11^{ème} / 12^{ème} de la Direction de la Prévention de la Sécurité et de la Prévention (DPSP) : Nous verbalisons aujourd'hui celles et ceux qui roulent et stationnent sur les trottoirs. À l'heure actuelle, les trottinettes ne sont pas reconnues par la loi, car c'est un service récent. Dès lors, il y a un vide juridique. Cela vaut tant pour le nombre de trottinettes, leur usage, que pour le nombre d'opérateurs sur Paris. Aujourd'hui, on compte entre 20 000 et 40 000 trottinettes en libre service.

Pour le moment, il n'est pas possible de passer de marché public pour réguler le nombre d'opérateurs. Nous attendons, d'un point de vue réglementaire, la loi sur la mobilité qui est actuellement en examen par le Parlement, mais qui a pris du retard. Sans cette loi, le Maire ne peut pas prendre toutes les dispositions. Toutefois, la Maire de Paris a demandé à la DPSP de verbaliser. À l'échelle de Paris, nous avons dépassé les 1000 PV pour stationnement sur les trottoirs, et 600 enlèvements de trottinettes. En outre, après la verbalisation, nous sommes passés à une politique d'enlèvement des trottinettes laissées sur la chaussée et mises en fourrières. Les opérateurs les récupèrent par la suite. En cas de PV, l'opérateur peut décider de répercuter l'amende sur l'usager. Si un usager se fait verbaliser « en direct », l'amende lui revient directement. C'est le même fonctionnement que si vous vous faites arrêter en voiture.

Pour résumer, nous sommes dans une période d'adaptation pour tout le monde : usagers, fournisseurs de service et ville de Paris.

Intervention de Stéphane MARTINET, Adjoint au Maire, chargé de la prévention, de la sécurité et de la médiation :

Le Maire du 11^{ème} a pris une initiative qui vise à verbaliser les trottinettes électriques qui sont laissées dans l'espace public. Nous devons envoyer des signaux aux usagers. Il faut une prise de conscience et une responsabilisation des entreprises qui proposent ce service avant même que la loi soit promulguée. La loi mettant du temps à être mise en place, la Maire de Paris a réagit.

Nous faisons face à l'émergence d'un nouveau mode de déplacement. Dans l'absolu, il n'y a pas à être contre cette innovation mais cette dernière doit s'adapter à la ville. Certaines choses essentielles ne doivent pas connaître de contournement : la sécurité des personnes, le sentiment de sécurité des personnes qui se déplacent dans l'espace public. Je parle ici des personnes âgées, des personnes avec des enfants, les personnes qui souffrent de handicap, etc. Une certaine définition de l'espace public doit être respectée (la rue, les trottoirs). De plus, comme c'est le cas pour les vélos, les usagers des trottinettes doivent respecter le Code de la route.

Intervention de Xavier MIRAILLES, chargé des relations institutionnelles pour la société Lime :
En termes de calendrier, nous aurons bien une loi et un décret qui sortiront normalement en septembre 2019. Ce retard a compliqué l'action de la Mairie de Paris comme celle des opérateurs. Concernant le futur cadre légal, les utilisateurs de trottinettes auront le droit de circuler sur les pistes cyclables, les aires piétonnes et sur les zones piétonnes. Nous avons proposé à la Maire de Paris de réduire la vitesse de nos engins à 8km/h dans les zones piétonnes et aires piétonnes, comme cela a été fait à Lyon, pour éviter les conflits d'usages. La Maire de Paris a appelé les opérateurs afin que ces derniers baissent la vitesse de leurs engins de 25 à 20 km/h. À l'heure actuelle, 7 opérateurs se sont pliés à cette exigence.

Concernant le stationnement sur le trottoir et la verbalisation, c'est l'opérateur qui est responsable, sauf si la personne est prise sur le fait. L'âge minimum d'utilisation va passer de 8 ans à 12 ans. Il a également été demandé que les usagers s'équipent d'un bandeau réfléchissant sur le bras ou d'un gilet réfléchissant, la nuit ou par temps de mauvaise visibilité. Au sujet des assurances, il y avait un grand flou réglementaire, sur le fait de savoir si les trottinettes étaient « des engins terrestres à moteur » à la différence des vélos qui ne le sont pas. À l'heure actuelle, la majeure partie des opérateurs sont en négociation avec des assureurs.

Nous devons trouver un juste milieu entre respect de l'innovation et mise en œuvre d'une réglementation. En termes de véhicules, nous sommes sur 25 000 trottinettes déployées pendant la journée.

Intervention de Brigitte NOBLE, membre de la commission Culture : Je suis conductrice moto, et les trottinettes se garent sur les emplacements motos, alors qu'il y en a déjà peu.

Intervention de Dominique BOURSE, membre de la commission Culture : Quelle est la durée de vie d'une trottinette ?

Intervention d'une habitante du quartier : Je trouve que les trottinettes sont une alternative sérieuse à la voiture.

Intervention de Xavier MIRAILLES : La durée de vie d'une trottinette n'est pas de 28 jours, je vous rassure. Toutefois, je ne peux pas vous apporter de réponse, c'est confidentiel. Ce que je peux vous dire c'est que l'on change toutes les pièces : nous avons un entrepôt à Arcueil qui compte 300 mécaniciens qui réparent les trottinettes. Notre objectif, c'est d'arriver à 100% de recyclage de ces véhicules.

Le 13 mai, date de signature de la charte, il nous a été demandé de garer nos véhicules dans les espaces de roues motrices et sur les stationnements voitures. Nous avons déployés une transition dans ces espaces. Nous respectons la demande de la Ville de Paris.

Intervention de Stephane MARTINET : Le grand problème, c'est gérer les contraintes. Déjà, nous avons décidé de rendre l'espace public aux Parisiens : élargissement des trottoirs et diminution des voies carrossables. Nous avons augmenté l'espace pour les vélos et les deux-roues motorisés. À mon avis, il finira par y avoir des espaces dédiés aux trottinettes, car si vous dites aux usagers et aux entreprises de trottinettes qu'ils peuvent se garer dans plusieurs endroits, il y aura des conflits d'usage. Mais si la trottinette remplace la voiture, peut-être que les usagers pourront se garer sur les places anciennement réservées aux voitures.

Je suis très inquiet par rapport aux accidents et j'espère que le casque sera rendu obligatoire. Si quelqu'un se fait heurter à 20 km/h, cela peut créer de gros dégâts. La prévention passera par l'éducation, et notamment par les opérateurs qui ont une responsabilité.

Intervention de Christine DAVOUS, membre de la commission Cadre de vie / Propreté : Quelles sont vos conditions d'utilisation vis-à-vis de vos utilisateurs ?

Intervention de M. Xavier Mirailès : Cette question reste encore en suspens. Nous faisons déjà de la prévention.

2. Les terrasses :

Intervention de Yussef TAHIRI, membre du groupe d'animation : Nous entendons souvent que les trottoirs sont trop étroits. Nous pouvons prendre l'exemple de l'axe Jean-Pierre Timbaud, au-delà de l'espace de la Baleine, avec un rétrécissement des trottoirs. Idem, pour certains endroits rue Saint-Maur. Le quartier connaît une très forte densité de bars et de restaurants, notamment sur les rues Oberkampf, Timbaud, Saint-Maur, boulevard de Belleville et une partie du boulevard Ménilmontant. Nous avons eu des chiffres de la part de l'Atelier Parisien de l'Urbanisme : dans le quartier, 27% des locaux sont occupés par des établissements d'hôtellerie et de restauration. Le deuxième phénomène est le développement des terrasses informelles, qui est lié à l'interdiction de fumer, mais aussi à la consommation de verres sur le trottoir. Nous avons un sujet à certaines périodes de l'année en lien avec le Ramadan. Concernant le marché de Belleville, nous constatons une amélioration par rapport à l'an dernier. Toutefois les obligations d'affichage ne sont pas respectées, très souvent, et cela constitue un vrai problème. On pense qu'un tiers des commerçants n'affichent pas. Dès lors, difficile de savoir s'il y a une autorisation ou non. Les terrasses posent un problème de souillure, notamment à cause des mégots de cigarette. On constate le maintien d'une politique volontariste, concernant les terrasses, qui obéit aussi à une demande. On le voit sur le boulevard de Belleville, mais aussi sur le haut de la rue Jean-Pierre Timbaud. Rue Oberkampf, une terrasse mesure 7m / 1,20 m. Peut-être devrions-nous normer cela de façon plus précise. Nous constatons également que certaines terrasses sont hors-normes.

Intervention d'une habitante : J'aimerais évoquer le problème que constituent les gens qui boivent de l'alcool sur le trottoir. Boire de l'alcool sur la voie publique n'était-il pas interdit ?

Intervention de Stéphane Martinet : Dans le 11^{ème} arrondissement, nous avons deux zones où un décret préfectoral interdit la consommation d'alcool, pour être encore plus précis, trois bouts de rues : Oberkampf, Saint-Maur, Timbaud. Avant, quiconque était avec un verre d'alcool dans l'espace public était verbalisé. Certaines personnes verbalisées ont contesté la verbalisation en allant au tribunal de Police. Les amendes ont été cassées au motif que les personnes n'étaient pas

en train de « consommer », à savoir que votre verre est penché et que vous êtes en train de boire. Cette situation est très irritante, car elle a été encouragée par certains établissements. L'arrêté de consommation est de 22h à 6h du matin. La vente d'alcool dans les boutiques est planifiée de manière similaire.

Intervention d'un habitant : À Oberkampf la fête peut se prolonger jusqu'à 7h30 du matin, avec des gens qui se promènent avec des verres à la main.

Intervention de Stéphane MARTINET : Si certains établissements ferment à 2h du matin, d'autres, grâce à des dérogations, continuent jusqu'à 5h du matin. Ces derniers acceptent de servir de l'alcool dans des gobelets en plastique. La difficulté de la Police est de pouvoir les verbaliser.

Intervention de Clément BOUDIN : Pour la verbalisation de terrasses, nous en sommes à 106 verbalisations dans le 11^{ème} arrondissement pour dépassement de terrasse, ainsi qu'une trentaine pour tapage nocturne, depuis le début de l'année. Au sujet des terrasses, il y a plusieurs cas de figure : empiètement sur l'espace public, tapage. Le gros des verbalisations se fait l'été. Il y a des équipes renforcées pour le secteur Oberkampf. Les agents verbalisent pour : les mégots, les crachats, etc. Nous avons pour consigne d'être vigilants concernant le tapage en journée, comme de nuit. La coordination avec la Police a également été renforcée. Nous leur transmettons nos données, et le commissariat constitue un dossier.

Intervention d'un habitant : Où en sommes-nous concernant les PV ? Quel est le retour sur investissement ?

Intervention de Clément BOUDIN : En ce qui concerne les excédents de terrasse, il y a deux cas de figure. D'une part, ceux qui n'en n'ont pas le droit, de l'autre, les établissements qui dépassent de 5 à 10 cm. Ceux-là sont déjà en infraction. Nous avons une liste d'établissements dits « à problème ». Pour cet été, le respect de la réglementation en termes de terrasse, ainsi que le bruit, sera scruté. Avec le commissariat, nous répartirons nos efforts. Au niveau des verbalisations, l'argent ne va pas dans les caisses de la Ville, mais dans celles de l'État, on ne peut pas parler de retour sur investissement. Ces dernières années, le nombre de verbalisations a explosé, et on constate qu'il y a moins de mégots et de crottes de chien sur les trottoirs.

Intervention de Stéphane MARTINET : Je supervise ces questions depuis plusieurs années, et je peux vous dire d'expérience qu'il faut au minimum un an et demi de procédure avant que soit actée la fermeture d'un établissement, et ce, pendant 3 semaines. Il faudrait que le Gouvernement instaure des amendes beaucoup plus importantes, pour faire changer les comportements. Dorénavant, la Police est présente tous les soirs et la DPSP est présente le vendredi et le samedi. Le dialogue avec nos interlocuteurs peut également parfois être difficile. J'aimerais aussi évoquer la population qui fréquente ces établissements, qui se renouvelle chaque week-end. On compte aussi de nombreux touristes (les quartiers de la Bastille et d'Oberkampf figurent sur chaque guide touristique).

Intervention de Maïté ERRECART, élue référente du conseil de quartier Belleville Saint-Maur :

Le sujet des droits de terrasse est un sujet important. Je tenais à souligner que la municipalité ne profite jamais d'un élargissement de trottoir pour faire un élargissement des droits de terrasse. De plus, afin de se prémunir d'éventuelles nuisances, la Mairie ne délivre que des autorisations temporaires de 6 mois. Pendant ces 6 mois, nous observons ce qui se passe, et nous finissons par prendre une décision définitive.

3. Paris en compagnie : le nouveau service gratuit des seniors :

Intervention de Juliette SEVIN, représentante de « Lulu dans ma rue » : « Lulu dans ma rue » est une conciergerie de quartier qui a pour but de remettre du lien et de l'activité à l'échelle humaine. Elle a différents kiosques sur Paris (6), ainsi qu'à Clichy-La-Garenne. Nous proposons tous types de services : garde d'enfants, ménage, bricolage, faire les courses. Bref, des petits gestes du quotidien. Les « Lulu », à savoir, les gens qui vous rendent des services habitent potentiellement dans le même quartier que vous, voire sont vos voisins.

« Paris en Compagnie » est une association montée et portée par « Lulu dans ma Rue » avec deux autres associations. Il s'agit d'une initiative de la Mairie de Paris qui consiste à ce que des bénévoles puissent s'inscrire sur une plateforme pour dire leurs disponibilités à venir aider des personnes âgées pour : sortir, faire des papiers administratifs, aller chez le médecin, etc. « Lulu dans ma rue » s'installera dans le 11^{ème} arrondissement, suite à une délibération du conseil d'arrondissement. Il s'agit bien d'un dispositif gratuit d'accompagnement des personnes âgées sur la base d'un bénévolat. L'association s'assure que les « Lulu », les bénévoles, ont les compétences requises pour accompagner les personnes, qui sont prévenues en amont du passage des « Lulu ».

4. Actualités des commissions :

Commission Espace public, mobilité et développement durable :

Intervention de Hanna LEVY, membre du groupe d'animation : Je représente une coopérative de citoyennes qui se nomme « ENERCITIF », spécialisée dans les énergies renouvelables. Nous avons déjà fait une présentation dans le 11^{ème}. Nous avons pu répondre à un appel d'offre de la Mairie de Paris. La coopérative a actuellement neuf toitures à sa disposition pour mettre des panneaux solaires. Nous avons reçu le soutien de Mme Anne Hidalgo, qui nous reverse 65% d'investissement de la coopérative. Nous sommes ravis de proposer à qui le souhaite de devenir de futurs coopérateurs, et nous invitons à une mobilisation des citoyens. Vous pouvez nous retrouver sur Internet : <https://enercitif.org/>

Commission culture :

Intervention de Dominique BOURSE, membre de la commission Culture: Au sein de notre commission, nous avons principalement des activités portant sur le cinéma, ainsi que « Circul' livre ». Actuellement, nous projetons des films à la Maison des métallos. Et cette activité est assurée avec la nouvelle direction. Trois projections sont assurées, ainsi qu'une supplémentaire au mois de mars. En 2019, nous avons eu de aux projections en mars et en mai. La prochaine aura

lieu en août, au square Jules Verne, à destination des familles. Nous allons faire un partenariat avec le Picoulet et espérons avoir un créneau le samedi, à 17h. Dans l'ensemble, la fréquentation est bonne.

Pour le « Circul'livre », l'activité est ralentie. Les livres sont à l'école la Baleine. Le prochain aura lieu le 25 septembre 2019. Le projet de kiosque sur l'esplanade Roger Linet a été voté, mais nous attendons toujours sa réalisation.

Intervention de Maïté ERRECART : En effet, le projet de kiosque est toujours en cours, et je comprends votre impatience. Les services étudient la possibilité d'installer un ancien kiosque, mais il est possible que l'installation d'une dalle soit nécessaire. Le projet suit son cours.